



Titre de l'emploi :

Conseiller(ère) en services adaptés

No de concours/affichage :

24-25-49-P(occ)

Service :

Programmes et réussite

Début d'affichage :

27 mars 2025

Fin d'affichage :

2 avril 2025

Merci de postuler directement sur notre [site internet](#), ou par le [libre-service](#), afin que votre candidature soit considérée.

Un cégep inspirant et accessible pour une meilleure qualité de vie ! Le cégep vous offre une large possibilité de carrières dans un environnement dynamique et innovateur. Joignez-vous à notre équipe !

- La possibilité de concrétiser et de réaliser des projets stimulants;
- La possibilité de faire une différence auprès de nos étudiants et au sein de nos équipes de travail;
- Mesures de conciliation travail/vie personnelle;
- Régime de retraite, avantages sociaux, et divers congés sociaux;
- Cafétéria et comptoir santé;
- Salle de conditionnement physique, piscine, gymnase, bibliothèque, clinique d'hygiène dentaire, garderie, activités culturelles (expositions, spectacles, etc.);
- Programmes de cheminement de carrière, de perfectionnement, d'activités de reconnaissance, de prévention et de promotion de la santé.

PAÉE

Le Cégep de Saint-Hyacinthe souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les autochtones à présenter leur candidature.

NATURE DU TRAVAIL

Besoin surnuméraire à temps complet jusqu'au plus tard le 30 juin 2025 (avec possibilité de prolongation).

Les emplois de conseillère ou conseiller en services adaptés comportent des fonctions d'analyse, de soutien, d'animation et de conseil relatifs aux personnes étudiantes en situation de handicap ainsi que celles ayant des besoins particuliers qui nécessitent des adaptations. La personne conseillère en services adaptés collabore à la planification, au développement, à l'implantation et à l'évaluation de l'organisation et de l'offre de services à ces personnes étudiantes, en plus d'assurer des fonctions d'accueil, de référence et de soutien aux apprentissages.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES (À TITRE INDICATIF)

La personne conseillère en services adaptés participe au dépistage des personnes étudiantes sans diagnostic vivant des difficultés. Elle procède à l'évaluation des besoins et des forces des personnes étudiantes qui demandent des services ou qui lui sont référées par les personnes enseignantes ou autres personnes intervenantes du Collège. Elle recueille de l'information, les rencontre individuellement ou en groupe, utilise les outils appropriés, et au besoin, rédige un bilan aux fins de référence à une ressource professionnelle spécialisée, notamment pour obtenir un diagnostic. Au besoin, elle assure le suivi avec la personne étudiante.

Elle rencontre la personne étudiante en situation de handicap ou ayant un besoin particulier, et le cas échéant, analyse et interprète le rapport diagnostique. Elle évalue avec elle ses besoins dans le but d'établir son plan d'intervention individuel tenant compte des accommodements offerts et disponibles pouvant impliquer différents acteurs pour favoriser sa réussite scolaire.

Elle communique le plan d'intervention aux différents acteurs impliqués. Elle explique et forme, au besoin, la personne étudiante dans l'utilisation de certains accommodements, notamment les aides technologiques.

Elle assiste la personne étudiante en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers dans le développement de son autonomie et favorise l'utilisation de ses ressources personnelles pour faire face à une situation problématique. Elle s'assure de la mise en oeuvre du plan d'intervention, y apporte les ajustements nécessaires et détermine les accommodements dans le respect des encadrements légaux et administratifs ainsi que des orientations du Collège.

Elle s'assure que l'environnement ainsi que les outils pédagogiques et technologiques soient adaptés et propose des stratégies afin de favoriser l'apprentissage, la persévérance et la réussite des personnes étudiantes dont elle assure le suivi. Au besoin, elle conçoit, élabore et adapte du matériel en fonction des besoins et des capacités de la personne étudiante.

Elle prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les règles définies par le collège. Elle rédige des notes évolutives de suivis de ses interventions et des bilans.

Elle assiste et conseille la personne enseignante dans ses interventions pédagogiques et relationnelles auprès des personnes concernées, explique les accommodements envisagés et convient de leur application. Dans les situations où l'application du plan d'intervention pose problème, elle voit avec la personne enseignante à identifier des solutions qui respectent les aspects légaux des accommodements ainsi que les contraintes de l'établissement.

Elle collabore, au besoin, avec les autres personnes intervenantes à l'élaboration, la réalisation, l'évaluation et la révision du plan d'intervention de la personne étudiante dans le but de coordonner les interventions des personnes professionnelles concernées.

Elle conçoit, organise et anime des activités de formation, de sensibilisation et d'information auprès de la communauté collégiale. Elle élabore de la documentation sur les accommodements pour soutenir les autres membres du personnel.

Elle intervient, au besoin, auprès des personnes étudiantes pour désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution.

Elle participe, au besoin, à la préparation du budget de fonctionnement annuel de son secteur et, au besoin, assure le suivi budgétaire relatif à la réalisation des activités de son secteur.

Elle participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire. Elle constitue et tient à jour le dossier des étudiantes et étudiants en situation de handicap et de besoins particuliers.

Elle réfère, au besoin, l'étudiante ou l'étudiant à d'autres professionnels ou organismes tels organismes communautaires et les centres intégrés de la santé et de services sociaux et s'assure du dossier avec ceux-ci.

Elle utilise des outils standardisés reconnus, effectue des entrevues et procède à des observations, si nécessaire. Elle analyse et interprète les observations et les données recueillies.

Elle peut être appelée à travailler dans les 3 campus du Cégep (Beloeil, Campus Les Galeries et au Cégep).

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée, notamment en adaptation scolaire, en psychoéducation, en service social ou en psychologie.

- Démontrer une bonne capacité d'organisation du travail.
- Démontrer des habiletés de communication orale, notamment en groupe.
- Posséder des habiletés de jugement.
- Être capable de gérer des situations conflictuelles.
- Faire preuve de confidentialité.
- Avoir les habiletés requises pour travailler en équipe.
- Démontrer une bonne connaissance de la langue française.
- Avoir une expérience de travail pertinente d'au moins 3 ans dans le milieu de l'éducation auprès des clientèles

collégiales et adultes serait un atout.

- Avoir une connaissance des logiciels spécialisés pour les troubles d'apprentissages serait un atout.

Test requis

Français, mises en situation et entrevue

Catégorie d'emploi :

Conseil en services adaptés

Horaire de travail :

8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi

Échelle salariale :

55 282,00\$ - 97 963,00\$

Nom du supérieur immédiat :

Anik Gagnon

Entrée en fonction prévue :

Avril 2025

Seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.